



Infos légales vidéo protection

Identité du responsable du système : Le maire de Liverdun.

Finalités poursuivis par le traitement :

- Prévention et constatation des infractions de dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux ou autres objets.
- Protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords.
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Droit des personnes concernées : Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, s'adresser au maire de Liverdun.

Durée de conservation des images : 15 jours.

Pour toute question relative à la protection des données, envoyer un mail au délégué à la protection des données à : rgpd@cdg54.fr

Base légale : Règlement Européen 2016/679 (RGPD) et aux articles L.223-1 à L.223-9, L251-1 à L.255-1, L.613-13, R.223.2, R.251-7 à R.251-12, R253-1 à R.253-4 du Code de sécurité Intérieure.

Réclamations : Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur le site cnil.fr/plaintes ou signaler toute anomalie au préfet du département ou à la Commission Départementale de Vidéo-protection.